**ANNEXE 4**

**Modalités d’intervention de la brigade d’appui**



Les enseignants de la brigade d’appui interviennent pour apporter, sur le terrain, un soutien direct aux enseignants et aux équipes en souffrance dans un contexte de climat scolaire détérioré. La brigade d’appui peut éventuellement être amenée à intervenir **durant** la procédure de mise en œuvre du protocole de gestion du comportement d’un élève hautement perturbateur ou **après** la saisine de la cellule de veille.

1. **Dans quel cas fait-on appel à la brigade d’appui ?** 
   * Lorsqu’un ou plusieurs enfants adopte(nt) des comportements violents et répétés envers leurs pairs ou

envers les adultes de l’école.

- Lorsque le climat scolaire est dégradé et entraîne :

o Une souffrance d’un ou plusieurs enseignant (s)

o Une souffrance ou une déstabilisation de l’équipe

o Une souffrance du groupe classe

o Un possible retentissement extérieur

* + Quand les difficultés persistent malgré les stratégies et les prises en charge mises en place par l’école et l’équipe de circonscription. (Cf. niveau 1 équipe éducative)

1. **Qui propose l’intervention de la brigade d’appui ?**

L’IEN avec l’expertise et l’évaluation de son équipe de circonscription, en accord avec les enseignants de l’école et le directeur de l’école, demande l’intervention de la brigade d’appui auprès de l’adjointe au DASEN qui pilote cette brigade d’appui en lien avec le DVS.

1. **Qui déclenche l’intervention ?**

Suite à la réception des pièces demandées (fiche de saisine cellule de veille – compte rendu équipe éducative – GEVASCO si besoin…) et l’étude de la situation, l’adjointe au DASEN peut déclencher l’intervention d’un membre de la brigade d’appui. Il prend contact avec l’école.

1. **Combien de temps dure l’intervention ?**

La durée d’intervention s’inscrit dans une durée de 2 à 3 semaines pour impacter et impulser une aide efficace. Elle pourra être modulée en fonction des situations rencontrées et leur évolution.

1. **Qui sont les enseignants d’appui ?**

Les 3 membres de la brigade d’appui sont des professeurs des écoles avec des parcours complémentaires. Ils interviennent au titre de pairs et accompagnent les collègues dans la gestion quotidienne de la situation rencontrée.

1. **Comment interviennent les enseignants d’appui ?**

A l’issue d’un premier temps d’échanges et d’écoute et d’observation, la brigade d’appui propose plusieurs modalités d’aide.

La présence de l’enseignant d’appui accompagne le travail en concertation de l’ensemble de la communauté éducative : famille – équipe enseignante – RASED – services sociaux – CMP – CMPP – SESSAD – périscolaire – AESH…

**Au quotidien, le rôle de la brigade d’appui est d’apporter :**

* Une présence, une écoute, un soutien à tous les personnels de l’école
* Une aide pratique dans le cadre de la démarche concertée : co-intervention, prise en charge de groupes, de séances, gestion de crises, propositions d’adaptation, de modalités de différenciation, d’aménagements de l’espace et du temps, …
* La prise en charge de certaines situations sensibles ou chronophages : rencontre de parents et de partenaires en appui de l’enseignant, démarches auprès de services spécifiques, gestion de conflits, aide à la rédaction de documents…
* Une aide à la mise en œuvre d’outils à destination d’un élève, d’un groupe d’élève, d’une classe ou d’une école. - Un regard extérieur facilitant l’analyse des situations, l’identification de certaines problématiques, l’optimisation des moyens humains et matériels disponibles et permettant d’envisager de nouvelles perspectives